

AADN

Aux dernières nouvelles

Septembre 2022



Travaux rue Joseph Wauters

Pour un meilleur écoulement des eaux de pluie rue Joseph Wauters, entre la rue Julien Jacobs et Oreye, le service travaux de la Commune de Crisnée a procédé à la récupération intégrale du filet d'eau partiellement recouvert par la terre.

La zone mise à nu du talus a été réensemencée pour une meilleure fixation des terres. D'autres travaux de ce type interviendront dans les prochains mois en divers endroits de la commune. Pour rappel, sur cette portion de tronçon, deux caniveaux ont été installés pour réduire le risque d'inondation en zone urbanisée.

Travaux de réfection intégrale de la rue Michel Massonet

Les travaux de réfection intégrale de la rue Michel Massonet se poursuivent. Nous remercions les riverains du quartier, la direction de l'école Saint-Dominique, l'équipe pédagogique, les parents d'élèves et les enfants pour leur faculté d'adaptation durant les travaux.



Au terme des travaux, le trottoir situé à droite dans le sens de la descente sera le trottoir de référence et ce, tant pour les riverains que pour les différents usagers de l'école.

Ce trottoir sera plus large qu'avant les travaux tandis que celui situé à gauche dans le sens de la descente sera rétréci. Vu l'implantation des maisons et bâtiments de la rue, si nous avions fait le choix d'élargir les trottoirs de chaque côté de la route, il aurait fallu renoncer au passage des bus et au stationnement des voitures en voirie.

Il faudra donc prendre l'habitude de marcher sur le trottoir droit dans le sens de la descente.

Cette réfection intégrale de la rue Michel Massonet porte sur :

- le réseau SWDE
- le coffre de la voirie
- les trottoirs
- les filets d'eau
- le revêtement.

La fin complète des travaux interviendra au plus tard à la fin de cette année 2022.

Samedi 15 octobre



A l'occasion de la journée « Place aux enfants », nous partons à la rencontre d'un artiste, d'un passionné Christophe GENART et de son métier au savoir-faire ancestral, celui de souffleur de verre pour une démonstration commentée d'environ 1h.

"L'Atelier du Val"

Christophe GENART, criséen passionné, accueillera les enfants, dans son atelier sur le site du Val Saint-Lambert, pour leur faire découvrir comment, dans un four à plus de 1.000 degrés et muni de sa canne de verrier, il tortille le verre fondu pour le transformer en objets, plus raffinés les uns que les autres ...

Pour les enfants de 6 à 12 ans -

Rendez-vous le samedi 15/10 à 10h15 - Cour du Val – 4100 Seraing (Liège)

Derrière le Syndicat d'initiative situé dans le porche d'entrée sur le site du Val St Lambert

Inscription OBLIGATOIRE au 04/2294800 (Service Population) - Attention nombre de places limité !!!

Renseignement : Myriam TOMBEUR 0474/588569



Règlement général de police commun aux 9 communes de la zone de police de Hesbaye concernant la propreté publique.

La commune de Crisnée dispose d'un règlement général de police qui est commun aux 8 autres communes de la Zone de Police de Hesbaye. Même si ce règlement est disponible dans son intégralité sur le site www.crisnee.be, vous êtes nombreux à nous interroger quant à son contenu. Aussi, dans les prochains ADN, nous reprendrons ses principaux éléments. Aujourd'hui, focus sur l'entretien des trottoirs, filets d'eau, bordures et espaces verts.



Article 26

Dans les parties agglomérées de la commune, tout occupant est tenu d'enlever aux pieds des haies et des murs séparant de la voie publique la ou les propriétés qu'il occupe les mauvaises herbes qui y poussent. De même, il est tenu d'arracher les herbes croissant sur toute l'étendue du trottoir et/ou de l'accotement aménagé longeant la propriété attenante à son habitation jusque et y compris la rigole, si elle existe.

Article 27

Les propriétaires, usufruitiers, locataires ou occupants seront tenus d'empêcher la venue en floraison des orties, chardons ou autres mauvaises herbes qui pourraient croître dans les jardins ou autres terrains dont ils ont la charge afin de ne pas propager les semences de ces végétaux nuisibles dans les propriétés voisines.

Article 28

Les propriétaires de parcelles incultes, non bâties ou non affectées à la pâture devront maintenir celles-ci dans un état de propreté de façon à ne nuire en rien aux parcelles voisines ou à l'environnement immédiat. Sont notamment considérés comme nuisances : les orties, les rumex, les chardons, les dépôts de toutes sortes...(…)



Article 29

Sauf dérogation accordée par le Bourgmestre, les herbes seront tondues ou fauchées au minimum 2 fois par an, avant la fin du mois de juin et avant la fin du mois de septembre. Au cas où les travaux d'entretien visés (...) ne seraient pas réalisés dans les délais prévus au présent règlement, l'autorité communale pourra, après un premier avertissement, y faire procéder d'office aux frais du propriétaire, de l'usufruitier ou de l'héritier de la parcelle. Cette disposition n'est pas applicable aux terrains protégés par des règlements particuliers qu'ils soient locaux, régionaux ou fédéraux.

Abonnement aux transports en commun



Comme les années précédentes, la commune de Crisnée intervient dans les frais d'abonnement scolaire – maternelle/primaire/secondaire/enseignement supérieur - au TEC, De Lijn, SNCB et Stib.

Pour bénéficier de l'intervention communale, il faut être domicilié.e à Crisnée et venir à la Maison communale, rue du Soleil, 1, pendant les heures de bureaux, munis des documents suivants :

- preuve de paiement de l'abonnement
- copie de l'abonnement (photocopie sur place possible).

Samedi 22 octobre ...



Matinée : Balade dans le Parc à gibiers de la Roche-en-Ardenne

Repas libre à Bastogne

Après-midi : Visite du « Bastogne War Museum »

Départ : 8h30 - Maison Communale - rue du Soleil, 1 / Retour : 18h30

Prix : 20€ pour les adultes (habitants de Crisnée / 30€ pour les non Crisnéens)

15€ pour les moins de 18 ans.

Renseignements : Alain MATERNE 0486/851013 - Myriam TOMBEUR 0474/588569

Inscription (et paiement) obligatoires pour le 15 octobre au plus tard

04/2294800 (Administration Communale)



netatmo



Station météo communale

Pour suivre au mieux la météo, la commune de Crisnée s'est dotée d'une station météo installée à la Maison communale, rue du Soleil, 1.

Dotée d'un pluviomètre, cette station météo nous permettra également de connaître la température, la force du vent, l'humidité de l'air.

Les données récoltées seront régulièrement communiquées

Le mois d'octobre est le mois international du cancer du sein. L'association Think Pink lance sa campagne annuelle de sensibilisation au cancer du sein avec ses désormais célèbres rubans roses. Pendant tout le mois d'octobre, la population belge est appelée à afficher ces rubans pour soutenir « avec cœur toutes les personnes touchées par le cancer du sein ».

Chaque année, cette terrible maladie frappe 10.500 patients dans notre pays. 29 femmes sont confrontées au diagnostic chaque jour. Et les hommes ne sont pas épargnés puisqu'une personne sur 100 touchée par un cancer du sein est un homme.

Au total, 100.000 belges et leur entourage se battent actuellement contre la maladie. Think Pink souhaite inciter davantage de personnes à se faire dépister car une détection précoce augmente les chances de guérison et de survie. 1 femme sur 3 ne se fait pas dépister ... Il est urgent que cela change !

Le dépistage est primordial : 9 patientes dépistées sur 10 sont ensuite guéries après 5 ans, selon le taux de survie relative. Malheureusement, plus de 2.000 femmes ne survivent pas à cette tumeur maligne.

C'est pourquoi, il est important d'unir nos forces afin de sensibiliser un maximum de personnes et agir ensemble pour lutter contre le cancer le plus fréquent chez la femme en Belgique.

La Commune de Crisnée réaffirme son soutien à la campagne Think Pink. Un ruban rose coûte 2 euros et peut être acheté à l'accueil de la NMC du 03/10/2022 au 31/12/2022. Tous les bénéfices seront reversés au soutien des personnes ayant eu ou affrontant encore un cancer du sein. **Ensemble, ne laissons aucune chance au cancer du sein !**



LE PETIT MARCHÉ

Dernières dates avant l'hiver ...

Le vendredi 14 octobre (17h - 21h)

Dans le hangar communal,
le vendredi 11 novembre (17h - 21h)

Renseignements : Alain MATERNE - 0486/851013



I ♥ CRISNEE
ipbcsw

Plaine de jeux, mini-golf et Sunbar – Horaire d'automne et d'hiver

L'été exceptionnel que nous avons connu a permis à beaucoup d'entre nous de profiter des plaisirs de la plaine de jeux, du mini-golf et du Sunbar. Avec l'arrivée de l'automne, les nouveaux horaires entrent en vigueur jusqu'au printemps :

Mini-golf : ouvert du lundi au vendredi (sauf jours de congés), entre 9h et 12h et 14h et 17h. Les clubs et les balles sont à retirer à l'accueil de la Maison communale. L'accès est gratuit.

La plaine de jeux : ouverte du lundi au dimanche, du levé au couché du soleil. L'accès est gratuit. Il n'y a pas de surveillance organisée. Les enfants jouent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Le Sunbar : fermé.

DIMANCHE 13 NOVEMBRE de 10 à 16h

BOURSE AUX JOUETS

Réservation **obligatoire** d'un emplacement (gratuit)
au 04/2294800 (Administration communale - Service population)

Renseignements : Myriam TOMBEUR - 0474/588569
Alain MATERNE - 0486/851013

Crisnée - Hangar communal - rue du Soleil

Dimanche 16 octobre

Dans le cadre de l'opération « *La Fureur de Lire* » 2022,
la bibliothèque de Crisnée organise ...

UNE BALADE CONTEE

... en compagnie de Jeanne la Contesse !

Conteuse depuis plus de 20 ans, elle choisira dans son répertoire des contes qui plaisent
autant aux enfants (+ de 5 ans) qu'aux adultes.



Illustration : Élodie BURINI

Départ à 10h - Rendez-vous à l'Administration Communale
Rue du Soleil, 1 à Crisnée pour environ 1h30 de balade

Collation offerte après la balade !

Renseignements : Alain MATERNE 0486/851013

Inscription : 04/2294800 (Administration communale - Service population)

